



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Placide

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Placide tenue le 16 décembre 2025 à 19 h 30, à la salle du Conseil sous la présidence de M. le Maire, Daniel Laviolette.

Sont présents :

Mme Patsy Dauphin
Mme Sonia Dion
Mme Ghislaine Tessier
M. Nicolas Bouveret
M. Denis Lavigne
M. Sylvain Leroux

Mme Lise Lavigne, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 36, M. le Maire souhaite la bienvenue aux cinq personnes présentes et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance.

352-12-2025

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Denis Lavigne, appuyé par M. Nicolas Bouveret, et résolu ce qui suit :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que modifié avec l'ajout des points 9.2 et 9.3 et le retrait du point 11.3 :

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 4 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 4.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 novembre 2025
- 5 - CORRESPONDANCE ET POINTS D'INFORMATION
- 6 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE
(Mme Ghislaine Tessier et M. Nicolas Bouveret)
 - 6.1 - PRÉSENTATION des comptes à payer
 - 6.2 - AUTORISATION : FQM Assurances Municipalité combinée et automobile
 - 6.3 - AUTORISATION : FQM Assurances - Assurance accident pompiers, assurance accident dirigeants et assurance accident bénévoles
 - 6.4 - AUTORISATION : Soutien annuel du logiciel Documentik 2009 - Gestar
 - 6.5 - AUTORISATION : Paiement de la sauvegarde infonuagique, antivirus surveillé et suppléments - Solution HCI
 - 6.6 - AUTORISATION : Paiement pour les systèmes de sécurité - Alarme Mirabel inc.
 - 6.7 - AUTORISATION : Paiement pour le renouvellement du portail des données immobilières UEL - PG Solutions inc.
 - 6.8 - MOTION : Remerciements aux anciens élus municipaux



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Placide

- 6.9 - AUTORISATION DE VERSEMENTS : Vacances entre Noël et le jour de l'an et congés de maladie
- 6.10 - AUTORISATION : Mandat à Lussier, Services juridiques
- 6.11 - AUTORISATION : Emprunt temporaire - Règlement 2025-07-08
- 7 - **TRANSPORT**
(M. Nicolas Bouveret et M. Denis Lavigne)
 - 7.1 - AUTORISATION : Certificat de paiement no 2 - UNIROC Construction inc.
- 8 - **HYGIÈNE DU MILIEU**
(M. Denis Lavigne et M. Sylvain Leroux)
 - 8.1 - NOMINATION : Conseillers au sein de Tricentris
- 9 - **AMÉNAGEMENT, URBANISME, DÉVELOPPEMENT ET ENVIRONNEMENT**
(Mme Sonia Dion et Mme Patsy Dauphin)
 - 9.1 - AUTORISATION : Acquisition d'un véhicule pour le service de l'urbanisme
 - 9.2 - AUTORISATION : Renouvellement mandat de M. Jean Labelle - Firme UC Urbacom
 - 9.3 - EMBAUCHE - Coordonnateur à l'urbanisme et à l'environnement
- 10 - **LOISIRS, CULTURE ET COMMUNICATIONS**
(M. Sylvain Leroux et Mme Sonia Dion)
 - 10.1 - AUTORISATION : Cours et embauche de professeurs - saison hivernale 2025-2026
 - 10.2 - AUTORISATION : Tarification des activités de loisirs - Session d'hiver 2025-2026
 - 10.3 - REMERCIEMENTS : Dépouillement de l'Arbre de Noël 2025
- 11 - **COMMUNAUTAIRE**
(Mme Ghislaine Tessier et M. Daniel Laviolette)
 - 11.1 - AUTORISATION : Soutien financier au Carrefour d'Entraide - aide alimentaire
 - 11.2 - REMERCIEMENTS : Comité organisateur du Carrefour d'entraide et aux pompiers de Saint-Placide - La Guignolée 2025
 - 11.3 - POINT RETIRÉ - Appui : Coopérative de santé des Basses-Laurentides
- 12 - **SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIE**
(Mme Patsy Dauphin et Mme Ghislaine Tessier)
 - 12.1 - AUTORISATION : Achat d'un casque d'officier pour le Service de sécurité incendie
- 13 - **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 14 - **CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

ADOPTÉE à l'unanimité des Conseillers présents.

3 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée par les personnes présentes à la séance.

4 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 novembre 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil reconnaissent avoir reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 novembre 2025;

353-12-2025



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Placide

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Ghislaine Tessier, appuyé par Mme Sonia Dion, et résolu ce qui suit :

D'ADOPTER tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 novembre 2025.

ADOPTÉE à l'unanimité des Conseillers présents.

5 - CORRESPONDANCE ET POINTS D'INFORMATION

La directrice générale fait part au Conseil de la correspondance reçue au bureau municipal durant le mois et conserve les documents aux archives de la Municipalité.

6 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

(Mme Ghislaine Tessier et M. Nicolas Bouveret)

354-12-2025

6.1 - PRÉSENTATION des comptes à payer

Il est proposé par appuqué par et résolu unanimement d'approuver la liste des comptes à payer apparaissant aux livres comptables de la Municipalité de Saint-Placide en date du 16 décembre 2025 pour un montant de 1 011 188,34 \$.

Registre des chèques (15659 à 15730)	843 762,95 \$
Registre des prélèvements (6598 à 6645)	90 207,53 \$
Liste des dépôts directs	77 217,86 \$
MONTANT TOTAL	1 011 188,34 \$

QUE les comptes soient approuvés et payés, le tout conformément aux dispositions du Règlement numéro 2022-06.

QUE les dépenses autorisées par la Directrice générale et greffière-trésorière ainsi que par les fonctionnaires autorisés dans le cadre du Règlement numéro 2022-06 font partie de la présente liste de comptes. Le Conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît recevoir le rapport découlant des articles 5.15 et 9.3 dudit Règlement.

QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs représentants soient autorisés à signer les chèques et à payer ces montants à même les sommes prévues au budget pour et au nom de la Municipalité.

ADOPTÉE à l'unanimité des Conseillers présents.

355-12-2025

6.2 - AUTORISATION : FQM Assurances Municipalité combinée et automobile

CONSIDÉRANT la facture numéro 22094 reçue de la FQM Assurances pour le renouvellement de la police Assurance Municipalité combinée du montant de 82 117,00 \$ et de la police Assurance automobile au montant de 8 888,00 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Mme Ghislaine Tessier, appuyée par M. Sylvain Leroux, il est résolu :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Placide

QUE le Conseil autorise le renouvellement de l'Assurance Municipalité combinée et de l'Assurance automobile totalisant 99 179,07 \$, taxes incluses.

QUE le maire et la directrice générale et greffière-trésorière, ou leurs représentants, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents requis au renouvellement de l'entente.

ADOPTÉE à l'unanimité des Conseillers présents.

356-12-2025

6.3 - AUTORISATION : FQM Assurances - Assurance accident pompiers, assurance accident dirigeants et assurance accident bénévoles

CONSIDÉRANT la facture numéro 16985 reçue de la FQM Assurances pour le renouvellement des polices suivantes :

- Assurance accident – pompiers d'une somme de 436,00 \$;
- Assurance accident – dirigeants d'une somme de 218,00 \$;
- Assurance accident – bénévoles d'une somme de 245,25 \$;

pour un total de 899,25 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Mme Ghislaine Tessier, appuyée par M. Denis Lavigne, il est résolu :

QUE le Conseil autorise le renouvellement des assurances Accident pompiers, Accident dirigeants et Accident bénévoles pour un montant total de 899,25 \$;

QUE cette dépense soit imputée aux postes budgétaires 02 223 00 423, 02 110 00 423 et 02 701 60 422.

ADOPTÉE à l'unanimité des Conseillers présents.

357-12-2025

6.4 - AUTORISATION : Soutien annuel du logiciel Documentik 2009 - Gestar

CONSIDÉRANT la facture SA-009187 reçue de Gestar pour le renouvellement du soutien annuel du logiciel Documentik 2009 valide pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026 d'une somme de 726,72 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Mme Ghislaine Tessier, appuyée par M. Sylvain Leroux, il est résolu :

QUE le Conseil autorise le renouvellement du soutien annuel du logiciel Documentik 2009 d'une somme de 726,72 \$, plus les taxes applicables;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 130 02 414.

ADOPTÉE à l'unanimité des Conseillers présents.

358-12-2025

6.5 - AUTORISATION : Paiement de la sauvegarde infonuagique, antivirus surveillé et suppléments - Solution HCI



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Placide

CONSIDÉRANT la facture numéro SM-5883 reçue de Solution HCI au montant de 3 773,90 \$, plus les taxes applicables, pour le service du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026, de ce qui suit :

- Sauvegarde infonuagique complet inclus 1 VM/500GB;
- Antivirus surveillé pour un poste ou serveur;
- Tranche de 500GB pour service de sauvegarde infonuagique serveur;
- VM supplémentaire pour service de sauvegarde infonuagique serveur;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Mme Ghislaine Tessier, appuyée par M. Denis Lavigne, il est résolu :

QUE le Conseil autorise le paiement à Solution HCI du montant de 3 773,90 \$ plus les taxes applicables pour les services ci-dessus mentionnés du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026;

QUE cette dépense soit imputée aux postes 02 130 00 414, 02 320 00 414, 02 610 00 414 et 02 701 50 414.

ADOPTÉE à l'unanimité des Conseillers présents.

359-12-2025

6.6 - AUTORISATION : Paiement pour les systèmes de sécurité - Alarme Mirabel inc.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité utilise les services d'Alarme Mirabel inc. pour les centrales cellulaires et digitales de divers bâtiments municipaux;

CONSIDÉRANT QU' ils viennent tous à échéance le 31 décembre 2025;

CONSIDÉRANT les factures reçues pour leur renouvellement et totalisant 2 129,70 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Mme Ghislaine Tessier, appuyée par M. Denis Lavigne, il est résolu :

QUE le Conseil autorise le renouvellement des services d'Alarme Mirabel inc. pour les centrales cellulaires et digitales, d'une somme de 2 129,70 \$ plus les taxes applicables;

QUE cette dépense soit répartie et imputée aux postes budgétaires suivants :

FACTURE Numéro	MONTANT Avant taxes	MONTANT Incluant taxes	POSTE BUDGÉTAIRE
67784	571,90 \$	657,55 \$	02 19020 339
67785	201,00 \$	231,10 \$	02 70230 339
67786	286,00 \$	328,83 \$	02 22100 339
67787	201,00 \$	231,10 \$	02 69000 339
67788	477,40 \$	548,89 \$	02 32000 339
67789	392,40 \$	451,16 \$	02 69000 339

ADOPTÉE à l'unanimité des Conseillers présents.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Placide

360-12-2025

6.7 - AUTORISATION : Paiement pour le renouvellement du portail des données immobilières UEL - PG Solutions inc.

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Placide utilise les services de PG Solutions pour plusieurs de ses opérations municipales, notamment pour le Service des finances, le Service de l'urbanisme et de l'environnement, le traitement des requêtes ainsi que le portail des données immobilières;

ATTENDU QUE PG Solutions a transmis son contrat d'entretien et de soutien des applications pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026, de 4 654,00 \$ pour le portail des données immobilières UEL;

ATTENDU QUE PG Solutions a également soumis un contrat d'entretien pour la gestion des cartes et des permis du Service de l'urbanisme, de 10 333,00 \$, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Mme Ghislaine Tessier, appuyée par M. Sylvain Leroux, il est résolu :

D'AUTORISER le paiement des frais liés aux contrats d'entretien et de soutien des applications fournis par PG Solutions, soit :

- 4 654,00 \$, plus taxes applicables, pour le portail des données immobilières UEL;
- 10 333,00 \$, plus taxes applicables, pour la gestion des cartes et des permis du Service de l'urbanisme;

QUE cette dépense soit imputée aux postes budgétaires suivants : 02 130 00 414, 02 320 00 414, 02 610 00 414 et 02 701 50 414.

ADOPTÉE à l'unanimité des Conseillers présents.

361-12-2025

6.8 - MOTION : Remerciements aux anciens élus municipaux

Il est résolu à l'unanimité de remercier chaleureusement les conseillers sortants, Mme Danielle Bellange, Mme Marie-Ève D'Amour et M. Pierre Laperle, pour leur engagement soutenu, leur dévouement exemplaire et leur contribution remarquable au développement de la Municipalité lors de leur mandat.

Le Conseil tient à souligner leur implication constante et leur souci du bien commun, qui ont contribué de manière significative à la vitalité et au rayonnement de Saint-Placide.

ADOPTÉE à l'unanimité des Conseillers présents.

362-12-2025

6.9 - AUTORISATION DE VERSEMENTS : Vacances entre Noël et le jour de l'an et congés de maladie

CONSIDÉRANT la fermeture du bureau durant la période des Fêtes;

CONSIDÉRANT l'article 9 de la Politique des ressources humaines;

CONSIDÉRANT QUE les congés de maladie ne peuvent être accumulés et sont monnayables;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Placide

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de M. Denis Lavigne, appuyée par M. Nicolas Bouveret, il est résolu :

QUE le Conseil autorise le service de la paie à payer les congés des Fêtes et de maladie de tous les employés pour l'année 2025;

QUE le Conseil autorise le service de la paie à payer la banque de temps de tous les employés pour l'année 2025;

QUE l'article 9 de la Politique des ressources humaines ne s'applique pas.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

363-12-2025

6.10 - AUTORISATION : Mandat à Lussier, Services juridiques

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Placide doit assurer sa représentation dans un dossier actuellement déposé à la CNESST;

ATTENDU QUE la Municipalité doit assurer sa représentation et défendre ses intérêts dans ce dossier;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite conserver le caractère confidentiel de la nature du dossier et des renseignements qui y sont liés, conformément aux lois applicables en matière de protection des renseignements personnels;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Nicolas Bouveret, appuyé par Mme Ghislaine Tessier, et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Placide mandate M^e Stéphanie Bégin, avocate de la firme Lussier, Services juridiques, pour la représenter dans ce dossier;

QUE les honoraires et déboursés sont autorisés jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 10 000 \$, plus les taxes applicables; le tout au poste budgétaire prévu à cette fin; tout dépassement de ce montant devra faire l'objet d'une autorisation additionnelle du conseil municipal;

QUE le maire, ou toute personne qu'il désigne par écrit, est autorisé à signer tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

364-12-2025

6.11 - AUTORISATION : Emprunt temporaire - Règlement 2025-07-08

ATTENDU les dispositions du règlement d'emprunt no 2025-07-08 décrétant une dépense et un emprunt au montant n'excédant pas 821 000 \$ pour des travaux de réfection des rues Masson, Maude et Félix-Décarie;

ATTENDU QU' un emprunt temporaire est requis afin de financer les dépenses à effectuer du montant de 821 000 \$, en attente du financement permanent;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Placide

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Mme Sonia Dion, appuyée par Mme Ghislaine Tessier, il est résolu :

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Placide autorise la Municipalité à contracter un emprunt temporaire auprès de Desjardins Entreprises pour un montant maximal de 821 000 \$, afin de financer les dépenses prévues au règlement d'emprunt ci-dessus;

QUE le conseil autorise et mandate le maire M. Daniel Laviolette ou le maire suppléant en son absence, et la directrice générale et greffière-trésorière Mme Lise Lavigne, à signer pour et au nom de la Municipalité tout document inhérent à l'octroi du crédit demandé.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

7 - TRANSPORT

(M. Nicolas Bouveret et M. Denis Lavigne)

365-12-2025

7.1 - AUTORISATION : Certificat de paiement no 2 - UNIROC Construction inc.

CONSIDÉRANT QUE les travaux prévus au contrat octroyé à l'entreprise Uniroc ont été exécutés conformément aux plans et devis;

CONSIDÉRANT QUE le décompte progressif numéro 2 a été vérifié et recommandé pour paiement par le chargé de projets Pierre-Alexandre Labelle;

CONSIDÉRANT QUE les travaux visés sont admissibles à une acceptation provisoire, permettant ainsi la libération provisoire de 5 % de la retenue contractuelle;

CONSIDÉRANT QUE ce contrat a été initialement octroyé dans le cadre de la résolution 246-09-2025;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Nicolas Bouveret, appuyé par M. Denis Lavigne, et résolu :

D'AUTORISER le paiement du décompte progressif numéro 2 et la libération provisoire de 5 % de la retenue contractuelle, conformément aux dispositions du contrat et en raison de l'acceptation provisoire des travaux à l'entreprise Uniroc, pour un montant total de 190 655,47 \$, taxes incluses;

QUE la présente dépense soit imputée au poste budgétaire à cet effet.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

8 - HYGIÈNE DU MILIEU

(M. Denis Lavigne et M. Sylvain Leroux)

366-12-2025

8.1 - NOMINATION : Conseillers au sein de Tricentris

ATTENDU QU' il y a lieu de désigner un délégué principal et un substitut pour représenter la Municipalité de Saint-Placide à Tricentris, centre de tri des matières recyclables, site de Lachute;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Placide

ATTENDU QU' il peut arriver que le délégué principal s'absente ou ne puisse assister à une séance;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Denis Lavigne, appuyée par Mme Ghislaine Tessier, il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Placide nomme M. le conseiller Nicolas Bouveret, à titre de délégué principal pour siéger à Tricentris;

QUE le Conseil municipal nomme M. le conseiller Sylvain Leroux, à titre de délégué substitut pour siéger à Tricentris.

ADOPTÉE à l'unanimité des Conseillers présents.

9 - AMÉNAGEMENT, URBANISME, DÉVELOPPEMENT ET ENVIRONNEMENT (Mme Sonia Dion et Mme Patsy Dauphin)

367-12-2025

9.1 - AUTORISATION : Acquisition d'un véhicule pour le service de l'urbanisme

CONSIDÉRANT QUE la résolution 111-04-2025, adoptée le 15 avril 2025, prévoyait le lancement d'un appel d'offres sur invitation pour l'acquisition d'un véhicule usagé destiné au Service de l'urbanisme pour un budget maximum de 30 000 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE l'offre reçue chez Brunelle Ford Saint-Eustache pour un Ford Escape 2024 ayant environ 25 000 km, du montant de 28 000 \$ plus taxes, répond adéquatement aux besoins opérationnels du service et respecte les critères déterminés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Sonia Dion, appuyé par M. Denis Lavigne, et résolu :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Placide autorise l'achat du véhicule Ford Escape 2024 auprès de Brunelle Ford Saint-Eustache, du montant de 28 000 \$ plus taxes, incluant les tapis d'hiver et les pneus d'hiver;

QUE le financement de cette acquisition soit effectué à même le fonds de roulement, pour une période de sept (7) ans;

QUE la gestion de ce dossier soit confiée à M. Pierre-Alexandre Labelle, chargé de projet;

QUE le maire et la directrice générale et greffière-trésorière, soient autorisés à signer tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité des Conseillers présents.

368-12-2025

9.2 - AUTORISATION : Renouvellement mandat de M. Jean Labelle - Firme UC Urbacom

CONSIDÉRANT QUE le mandat octroyé à M. Jean Labelle de la firme UC Urbacom est échu depuis le 11 décembre 2025;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Placide

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité se doit d'être en mesure de délivrer des permis et de continuer à bien servir ses citoyens;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Sonia Dion, appuyé par M. Nicolas Bouveret, et résolu ce qui suit :

QUE le conseil renouvelle le mandat de M. Jean Labelle de la firme UC Urbacom pour la période comprise entre le 12 décembre 2025 et le 17 février 2026, avec une possibilité de prolongement si nécessaire, sous réserve de l'acceptation des parties concernées, le tout tel que mentionné dans son offre de services, mais sans possibilité de télétravail;

QUE cette dépense soit affectée au poste budgétaire 02 610 00 411.

ADOPTÉE à l'unanimité des Conseillers présents.

369-12-2025

9.3 - EMBAUCHE - Coordonnateur à l'urbanisme et à l'environnement

CONSIDÉRANT la nécessité de pourvoir le poste de coordonnateur à l'urbanisme et à l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à un appel de candidatures afin de pourvoir à ce poste;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Sonia Dion, appuyé par Mme Ghislaine Tessier, et résolu unanimement :

DE procéder à l'embauche de M. Patrick Chalifoux à titre de coordonnateur à l'urbanisme et à l'environnement;

QUE la Municipalité autorise la directrice générale et le maire ou la mairesse suppléante à signer, pour et au nom du Conseil, un contrat de travail à durée indéterminée avec M. Patrick Chalifoux, selon les modalités présentées au Conseil.

ADOPTÉE à l'unanimité des Conseillers présents.

10 - LOISIRS, CULTURE ET COMMUNICATIONS (M. Sylvain Leroux et Mme Sonia Dion)

370-12-2025

10.1 - AUTORISATION : Cours et embauche de professeurs - saison hivernale 2025-2026

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs, à la culture, vie communautaire et aux communications de la Municipalité de Saint-Placide doit procéder à l'embauche de professeurs pour la session d'hiver 2025-2026 afin d'offrir des programmes et services aux citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs, à la culture, vie communautaire et aux communications doit procéder à la promotion des activités de loisirs pour la session hivernale 2025-2026 afin d'offrir des programmes et des services aux citoyens;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Placide

CONSIDÉRANT la recommandation de la coordonnatrice Service des loisirs, à la culture, vie communautaire et aux communications, d'embaucher les professeurs ci-après nommés :

Activités	Professeur/contact	Date de début	Date de fin	Dépenses
VIACTIVE	Diane Byers & Linda Charb	26 janvier 2026	11 mai 2026	GRATUIT
PILATES	Denise Greggain	18 mars 2026	20 mai 2026	750 \$
PILATES	Denise Greggain	27 mars, 10 et 24 avril et 8 et 22 mai		375 \$
YOGA SUR CHAISE (MARDI)	Guylaine Lagacé	26 janvier 2026	22 avril 2026	1 750 \$
YOGA SUR CHAISE (JEUDI)	Guylaine Lagacé	29 janvier 2026	7 mai 2026	920 \$
YOGA HATHA	Patricia Labelle	26 janvier 2026	11 mai 2026	1 400 \$
COURS D'AQUARELLE	Marie-Pierre Audet-Auclair	22 janvier 2026	9 avril 2026	1 080 \$
KARATÉ 6-11 ANS	Gilles Renaud	5 décembre 2025	20 février 2026	1 600 \$
KARATÉ 12 ANS & +	Gilles Renaud	5 décembre 2025	20 février 2026	400 \$
PICKLEBALL	Florence	27 janvier 2026	6 mai 2026	960 \$
BADMINTON	Florence	28 janvier 2026	7 mai 2026	960 \$
VOLLEY-BALL	Noémie	29 janvier 2026	8 mai 2026	960 \$
TOTAL				11 155 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Sylvain Leroux, appuyé par Mme Sonia Dion, et résolu :

QUE le Service des loisirs, à la culture, vie communautaire et aux communications procède à l'embauche de professeurs pour la session d'hiver 2025-2026;

QUE le Service des loisirs, à la culture, vie communautaire et aux communications procède à la promotion des activités de loisirs pour la session hivernale 2025-2026.

ADOPTÉE à l'unanimité des Conseillers présents.

371-12-2025

10.2 - AUTORISATION : Tarification des activités de loisirs - Session d'hiver 2025-2026



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Placide

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs de la Municipalité de Saint-Placide doit procéder à la promotion et à l'organisation des activités offertes pour la session d'hiver 2025-2026, dans le but de proposer une programmation accessible, variée et adaptée aux besoins des citoyens;

CONSIDÉRANT la recommandation de Mme Kristina Huard, coordonnatrice du loisir et de la culture, concernant la tarification applicable aux différentes activités;

CONSIDÉRANT la grille de tarification proposée pour la session d'hiver 2025-2026, soit :

Catégorie	Activités	Nombre de cours	Prix –	
			Résidents	Non-résidents
Adultes	VIACTIVE	-	GRATUIT	GRATUIT
Adultes	PILATES	10	100,00 \$	120,00 \$
Adultes	PILATES	5	50,00 \$	70,00 \$
Adultes	YOGA SUR CHAISE (MARDI)	14	140,00 \$	160,00 \$
Adultes	YOGA SUR CHAISE (JEUDI)	8	80,00 \$	100,00 \$
Adultes	YOGA HATHA	14	140,00 \$	160,00 \$
Adultes	COURS D'AQUARELLE	6	220,00 \$	220,00 \$
Enfants	KARATÉ 6–11 ANS	10	120,00 \$	140,00 \$
Ado et adultes	KARATÉ 12 ANS ET +	10	120,00 \$	140,00 \$
Adultes	PICKLEBALL	16	GRATUIT	GRATUIT
Famille	BADMINTON	16	GRATUIT	GRATUIT
Famille	VOLLEYBALL	16	GRATUIT	GRATUIT

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Sylvain Leroux, appuyé par M. Denis Lavigne, et résolu :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Placide autorise la tarification ci-dessus pour l'ensemble des activités offertes dans le cadre de la session de loisirs d'hiver 2025-2026, comme recommandé par le Service des loisirs;

QUE la gestion de ce dossier est confiée à Mme Kristina Huard, coordonnatrice des loisirs et des communications.

ADOPTÉE à l'unanimité des Conseillers présents.

372-12-2025

10.3 - REMERCIEMENTS : Dépouillement de l'Arbre de Noël 2025

CONSIDÉRANT QUE le dépouillement de l'arbre de Noël 2025 s'est tenu le 14 décembre 2025;

EN CONSÉQUENCE,

Il est résolu à l'unanimité :

QUE les membres du Conseil municipal remercient et félicitent le Comité organisateur de la Saint-Jean-Baptiste ainsi que l'ensemble des bénévoles pour l'organisation et la réalisation du dépouillement de l'arbre de Noël 2025.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Placide

ADOPTÉE à l'unanimité des Conseillers présents.

11 - COMMUNAUTAIRE (Mme Ghislaine Tessier et M. Daniel Laviolette)

373-12-2025

11.1 - AUTORISATION : Soutien financier au Carrefour d'Entraide - aide alimentaire

CONSIDÉRANT QUE le Carrefour d'entraide est un organisme qui vise à promouvoir les valeurs de partage, d'entraide et de solidarité au sein de la communauté;

CONSIDÉRANT QUE le Carrefour d'entraide doit pouvoir répondre aux besoins des citoyens en insécurité alimentaire, tout au long de l'année et que l'approvisionnement en denrées est précaire;

CONSIDÉRANT QUE les demandes d'aide alimentaire auprès du Carrefour d'entraide ne cessent d'augmenter;

CONSIDÉRANT QUE la demande de soutien financier du Carrefour d'entraide;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Ghislaine Tessier, appuyé par Mme Sonia Dion, et résolu :

QUE le Conseil municipal octroie une aide financière de 5 000 \$ au Carrefour d'entraide afin de les aider à pallier la demande croissante des demandes d'aide alimentaire.

ADOPTÉE à l'unanimité des Conseillers présents.

374-12-2025

11.2 - REMERCIEMENTS : Comité organisateur du Carrefour d'entraide et aux pompiers de Saint-Placide - La Guignolée 2025

CONSIDÉRANT QUE le Comité organisateur du Carrefour d'entraide de Saint-Placide a participé à la préparation des paniers de Noël en décembre;

CONSIDÉRANT QUE les pompiers du Service de sécurité incendie de la Municipalité de Saint-Placide ont assuré de façon sécuritaire le barrage routier permettant de ramasser les dons à cette occasion;

EN CONSÉQUENCE,

Il est résolu à l'unanimité :

QUE les membres du Conseil remercient et félicitent chaleureusement tous les bénévoles du Comité organisateur du Carrefour d'entraide et les pompiers du Service de sécurité incendie de la Municipalité de Saint-Placide pour les dons ramassés à cette occasion.

ADOPTÉE à l'unanimité des Conseillers présents.

11.3 - POINT RETIRÉ - Appui : Coopérative de santé des Basses-Laurentides



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Placide

12 - SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIE (Mme Patsy Dauphin et Mme Ghislaine Tessier)

375-12-2025

12.1 - AUTORISATION : Achat d'un casque d'officier pour le Service de sécurité incendie

CONSIDÉRANT QUE le Service de sécurité incendie doit doter ses officiers de l'équipement réglementaire requis pour l'exercice de leurs fonctions;

CONSIDÉRANT QU' un membre du personnel a récemment été nommé au poste de lieutenant, et que cette nomination nécessite l'acquisition d'un casque rouge d'officier conformément aux normes et procédures internes du service;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense est prévue au Programme triennal d'immobilisations (PTI) de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Patsy Dauphin, appuyé par Mme Ghislaine Tessier, et résolu :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Placide autorise le directeur du Service de sécurité incendie à procéder à l'achat d'un casque de pompier pour officier, au montant de 664 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE à l'unanimité des Conseillers présents.

13 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions porteront seulement sur les points à l'ordre du jour.

La période de questions débute à 20 h pour se terminer à 20 h 10.

376-12-2025

14 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Sylvain Leroux, appuyé par M. Nicolas Bouveret, et résolu :

De lever la séance à 20 h 10.

ADOPTÉE à l'unanimité des Conseillers présents.


Daniel Laviolette
Maire


Lise Lavigne
Directrice générale et greffière-trésorière



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Placide

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Je soussignée Lise Lavigne, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office, que les crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

Lise Lavigne
Directrice générale et greffière-trésorière

ATTESTATION DU MAIRE

Je soussigné Daniel Laviolette, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par la Loi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Daniel Laviolette
Maire

